

Réchauffons le cassoulet (34e édition)

samedi 30 novembre 2019

Organisateur : [Gilles Montigny](#)

Niveau : **Facile**

Effectif maximum : **20**

Avec accord : **Non**

Je suis très heureux de vous convier à ce traditionnel rendez-vous associant randonnée, gastronomie et jovialité.
Je suis très heureux de vous convier à ce traditionnel rendez-vous associant randonnée, gastronomie et jovialité.

Transport / Déroulement de la journée :

aller : Paris-Montparnasse Banlieue ; train à 9 h 20 pour Versailles-Chantiers (arrivée à 9 h 45 ; Transilien zone 4) ; l'organisateur attendra sur le quai d'arrivée, entre les deux escalators ; regroupement et pointage des personnes inscrites

le matin : randonnée de Versailles à Jouy-en-Josas (8 km)

le midi (vers 12 h 30) : repas pris dans un restaurant, comprenant : assiette de crudités, cassoulet, tiramisu maison + un quart de vin et un café

l'après-midi : randonnée de Jouy-en-Josas à Versailles (6 km)

retour : train à Versailles-Chantiers pour Paris-Montparnasse Banlieue (arrivée vers 17 h 30).

Comme à l'habitude, ce cassoulet sera dédié au participant anonyme qui, le dimanche 23 mars 1986 et par une température hivernale, ouvrit devant l'assistance envieuse puis horrifiée une boîte de potée lorraine... FROIDE !!!

À bientôt et... très bon appétit à tous !

Gilles MONTIGNY

Participation aux frais :

25 € (vingt-cinq euros) à l'ordre de « CAF Île-de-France ». Cette somme couvre le prix du repas et les dépenses d'organisation.

Pour des raisons de réservation, aucun remboursement ne pourra intervenir en cas de désistement non remplacé après le 16 novembre 2019.

Inscription

Sauf mention contraire sur la page de la sortie, la demande d'inscription est possible dès maintenant en ligne ou auprès du secrétariat. Elle ne sera effective qu'après réception de votre règlement ou paiement en ligne.

Les places seront attribuées à partir du **vendredi 18 octobre 2019** selon les [règles de priorité](#) du club.

Vous pouvez vous faire remplacer ou annuler votre inscription à tout moment avant le début de la sortie, moyennant les frais spécifiés dans les [conditions d'annulation et de remboursement](#). À plus de 30 jours du départ, vous pouvez en outre souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais, à l'exclusion d'une franchise et du montant de cette assurance.